

**ARRÊTÉ DU MAIRE PRIS EN VERTU DU CODE
GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

ARRETE DU MAIRE

**DESIGNANT LES MEMBRES DE LA
COMMISSION POUR L'INTEGRATION DES PERSONNES HANDICAPEES
(CIPH)**

Le Maire,

VU l'article L.2143-3 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 27 relatif à la création d'une commission communale pour l'accessibilité,

VU l'arrêté CM2016-12 du 29 septembre 2016 désignant en dernier ressort les membres de la commission pour l'intégration des personnes handicapées (CIPH),

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal élu le 28 juin 2020, il convient de modifier la composition de la commission,

CONSIDERANT les missions conférées par la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 à la commission communale pour l'accessibilité,

CONSIDERANT que la commission communale et la commission intercommunale pour l'accessibilité traitent chacune des questions relatives à l'accessibilité de la voirie, des équipements publics, du logement et des transports dans la limite des compétences qui leur sont respectivement dévolues,

ARRETE

ARTICLE 1 : La Commission pour l'Intégration des Personnes Handicapées (CIPH) exerce sur le territoire de Créteil les compétences dévolues par la loi à la Commission Communale pour l'Accessibilité.

ARTICLE 2 : L'arrêté municipal CM2016/12 du 29/09/2016, susvisé, est abrogé.

ARTICLE 3 : Sont nommés membres de la Commission pour l'Intégration des Personnes Handicapées :

1) Elus municipaux

- ✦ Monsieur Antoine PELISSOLO
- ✦ Monsieur Alain DUKAN
- ✦ Madame Maguy BOULARD
- ✦ Madame Josette SOL
- ✦ Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND
- ✦ Monsieur Jean-Philippe BIEN

Accusé de réception en préfecture
094-219400280-20210129-CM2021-01-AR
Date de télétransmission : 01/02/2021
Date de réception préfecture : 01/02/2021

HÔTEL DE VILLE • 94010 CRÉTEIL CEDEX • TÉLÉPHONE : 01.49.80.92.94
TÉLÉCOPIE : 01.49.80.18.94 • SITE INTERNET : www.ville-creteil.fr

Toute correspondance destinée à la Mairie doit être adressée à Monsieur le Maire

2) Représentants des associations de personnes en situation de handicap

- ↓ le représentant de la délégation du Val-de-Marne de l'association APF France Handicap ;
- ↓ le président de l'APOGEI 94 ou son représentant ;
- ↓ le président de l'Association « Itinéraires et Rencontres » ou son représentant ;
- ↓ le président de l'Association des Aveugles de Créteil (AAC) ou son représentant ;
- ↓ le responsable départemental de l'Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux (UNAFAM) ou son représentant ;
- ↓ le président de l'association Soleil Vert ou son représentant ;
- ↓ le président de l'association « Langage et intégration » ou son représentant ;
- ↓ le président de l'Union Sportive de Créteil (handisport) ou son représentant.

3) Représentant des associations de personnes âgées

- ↓ le président de l'association Université Inter Âge ou son représentant.

4) Représentant des acteurs économiques

- ↓ le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Val-de-Marne ou son représentant

5) Représentant des usagers

- ↓ Monsieur Sébastien MONTMARTIN

6) Personnalités qualifiées

- ↓ Madame l'Inspectrice d'académie - Directrice académique des services de l'Education nationale du Val-de-Marne ou son représentant ;
- ↓ Monsieur Jean-Michel GRACIES, professeur à l'hôpital Henri Mondor ou son représentant ;
- ↓ Monsieur Jean-Marc BALEYTE, pédopsychiatre à l'hôpital Intercommunal (CHIC) ou son représentant ;
- ↓ Madame Karine GROS, référente Handicap à l'Université Paris-Est Créteil.

ARTICLE 4 : Monsieur Antoine PELISSOLO, maire-adjoint délégué à l'action sociale, à la famille, à l'insertion et au handicap est nommé vice-président de la commission.

ARTICLE 5 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le préfet du Val de Marne, pour l'exercice du contrôle de légalité,
- Monsieur le directeur général des services, pour exécution.

Fait à Créteil, le vingt-neuf janvier deux-mille-vingt-et-un.



Le Maire,


Laurent CATHALA